



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



### AVIS PUBLIC

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 170-12-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 135-01-2011**

Veillez prendre avis que le 16 décembre 2024 lors de la tenue d'une séance spéciale, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 170-12-2024.

Le règlement N° 170-12-2024 a pour objet d'amender le règlement d'emprunt No 135-01-2011 en y ajoutant une catégorie d'usage pour les terrains vagues desservis par les réseaux d'égout et d'aqueduc. Le règlement prévoit, aux articles 4.4 et 4.5, qu'une partie des dépenses engagées sera remboursée par une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation en fonction du nombre d'unités attribuées à chaque immeuble. La nouvelle catégorie d'usage attribue une unité de taxation par entrée de service d'un terrain vague desservi.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février 2025.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE SIXIÈME DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier